

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 16 octobre 2009

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

25 présents : FERNANDEZ Patricia, GIORGETTI René, SANTORU Evelyne, NOUGUE Alain, CERBONI Rosalba, PHILIPPE Louis, LACHAUD Dominique, DEPAGNE Marc, GIOVANELLI Béatrice, BELSOLA Laurent, VAXES Michel, RAUX Marie Hélène, SIRAT Boulenouar, XENIDES Constant, GALICHET Philippe, BERMOND Marie-Josèphe, MALARET Monique, GUIRAMAND Patrick, GALLINA Martine, MULLER Martine, BENMBAREK Hassan, LELAFI Fatima, AOUAD Sophianne, DIDERO Stéphane, PIGNOT Joseph.

4 Absences avec procuration : **Mesdames** : CABAU Solange, DOMINI Chérifa, CORTES Isabelle. **Monsieur** : NGUYEN Jean-Louis.

2 absents excusés : **Messieurs** : PREVOT Arnaud, BIGORNE Eric.

2 absents : **Madame** CARRERAS Elizabeth. **Monsieur** CHAPELLE Patrice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Michel VAXES est désigné secrétaire de séance par Mme le Maire.

~~~~~

**Mme le Maire** - Ce soir, chers collègues, le Conseil Municipal que nous réunissons est un peu particulier puisque nous sommes dans un sentiment partagé à la fois de peine et à la fois d'envie de rebondir puisque, vous le savez tous, malheureusement notre amie, Jocelyne Bérangier, nous a quittés après un long combat dur et courageux contre cette maladie qui fait des ravages dans notre région, dans notre pays, qui se nomme le cancer. Cette maladie que nous connaissons depuis si longtemps et dont on serait en droit d'attendre des avancées qui seraient peut-être encore un peu trop tardives à notre goût, car nous voyons partir encore en l'an 2009 des êtres chers, des êtres proches, des voisins, des connaissances.

Jocelyne, tout le monde s'en souvient ici, c'était une femme volontaire, résolument optimiste, qui aimait croquer la vie à pleine dents, elle était une maman très attachée à ses enfants, Cécilia et Jérémy, une femme très aimante, c'était un couple très serré avec Michel.

Jocelyne, c'était une élue qui ne comptait pas son investissement au service de cette population qu'elle aimait tant, à commencer par les enfants puisqu'elle a été la représentante de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'école laïque pendant de très nombreuses années, elle a coordonné sur la ville tous les Conseils des différentes écoles pendant fort longtemps aussi. Ce qui la motivait au plus profond

de son âme, de son être et de ses convictions, c'était cette possibilité de donner tout aux enfants pour qu'ils s'épanouissent, qu'ils accèdent à la connaissance, et surtout pour qu'ils la partagent.

Jocelyne, c'était la littérature dans ce cadre-là, et Jocelyne, c'était la fête, sa maison était emplie d'amis, de jeunes, de joie, de « bonne bouffe » comme on dit chez nous, et de moments tellement agréables, si bien qu'au sein du Conseil Municipal elle a œuvré principalement dans ces deux grands secteurs de la vie de la ville, d'une part l'Enfance et la Petite Enfance, tout le monde se souvient de son investissement, notamment pour la rénovation du centre de loisirs dans les locaux de l'école Jean Jaurès, et de tout le travail citoyen mené en amont avec les parents, avec l'équipe de Jean-Marc SHTUFFI et les animateurs, entourée de tous les élus qui étaient très sensibles sur cette question, et qui, je crois, ont pris plaisir, au-delà des convictions développées, à travailler dans ce secteur.

Jocelyne, c'était un membre fervent de la Commission des Fêtes qui ne badinait pas et qui ne comptait pas son temps, jusqu'à aller choisir des bijoux pour récompenser les départs à la retraite de notre personnel, pour participer au carnaval. La convivialité, la fraternité, bref l'humanisme.

En souvenir de notre copine, de notre élue de la Municipalité, je vous demanderai d'observer une minute de silence avec moi.

*(Toute l'assemblée observe une minute de silence).*

**Mme le Maire.**- Elle aimait avant tout la vie, elle nous disait déjà quand à la fin de son combat elle avait l'impression de le perdre, de préparer de suite l'avenir, la relève, et de

faire en sorte de continuer à faire prévaloir nos valeurs. Alors aujourd'hui, ce Conseil Municipal est un peu particulier parce que nous vivons cette peine, mais surtout nous avons le devoir de continuer, de garder cette équipe soudée, et d'accueillir en son sein les nouveaux élus qui vont monter. Je dis les nouveaux élus parce que je dirais malheureusement, un peu concomitamment, mais il faut l'accepter, c'est la vie, Jocelyne nous quitte parce qu'elle ne peut pas faire autrement, et d'une autre façon, Christian Pereira doit aussi quitter l'équipe du Conseil Municipal ; mais lui est toujours parmi nous, il continuera d'œuvrer au sein de notre ville comme on le connaît, avec son flegme que je dirais posé, et sa détermination, je n'en doute pas. Mais pour des raisons professionnelles il ne peut plus assumer tout ce qu'il faisait au sein du Conseil Municipal. Bien évidemment nous le regrettons aussi, mais malheureusement, ce que je déplore encore plus, c'est qu'il n'existe toujours pas de statut de l'élu qui permette, quel que soit l'endroit où l'on travaille quand on travaille, de pouvoir bénéficier d'heures de détachement pour pouvoir réaliser son mandat dans les meilleures conditions, et cesser d'avoir ce poids de la responsabilité de la tâche qu'on a l'impression de moins bien accomplir parce qu'on ne dispose pas de tous les moyens, notamment en temps. Donc je le déplore, je pense que nous le déplorons tous, mais après il faut respecter le choix de nos amis.

**(Arrivée de Martine Muller à 18 h 20)**

**Mme le Maire**.- Donc ce soir -maintenant nous rebondissons- c'est avec joie et plaisir que nous accueillons en notre sein Marie-Hélène Raux.

Marie-Hélène, nous sommes, et je suis très heureuse de te retrouver dans mon équipe, Michel, tu pourrais aussi en parler. Tout le monde connaît Marie-Hélène qui incarne l'engagement total au service de la Ville depuis de si

nombreuses années, eu égard à la coquetterie je ne dirai pas depuis combien de temps, mais en tout cas tu ne le portes pas sur toi ; ton sourire, ton dynamisme et ton attachement profond à notre ville nous donnent le privilège de t'avoir à nouveau à nos côtés au service des Ports de Boucaines et des Ports de Boucains, tu l'as accepté, je le sais, avec grande responsabilité, avec une grande gravité, je sais que ce ne sera pas simple, mais je sais que tu honoreras ce que tu as honoré. Je te remercie d'avoir accepté, et on t'accueille au sein du Conseil Municipal.

Nous devons accueillir aussi, et j'espère qu'il ne va pas tarder, Arnaud Prévot, qui est actuellement coincé dans les embouteillages puisqu'il nous vient, comme Christian, du monde économique de l'industrie, et il est bloqué du côté de Gardanne dans un embouteillage monstrueux, où il n'a pas pu avancer ne serait-ce que de quelques centimètres pendant une demi-heure, je souhaite qu'il puisse arriver avant la fin du Conseil.

Arnaud travaille pour une entreprise donneuse de services aux grands donneurs d'ordres de notre bassin, il est lui aussi très honoré de pouvoir intégrer notre équipe au sein du Conseil Municipal, pour pouvoir œuvrer avec nous sur ce mandat. Quand il arrivera on l'accueillera avec grand plaisir.

Je vous remercie d'avoir accepté que nous commencions notre Conseil Municipal de façon un peu particulière, et il me revient maintenant de reprendre le cours normal du Conseil. Nous aurons une question diverse, pour l'instant je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce Conseil.

**1.- Demande de subventions auprès du Conseil Général : Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2010-2012**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Madame la Conseillère Générale, je parle sous votre vigilance et attentive attention pour vérifier que j'ai bien repris dans mon propos le détail de ce contrat que nous sommes allées discuter avec M. le Président Guérini.

Nous sommes allées le rencontrer, et dans le cadre de ce contrat d'objectif qui nous lie de l'année 2010 à l'année 2012, nous avons demandé des subventions à hauteur de 70 % pour un montant global de dépenses d'environ 12 500 000 euros HT.

Ces opérations se répartissent en différents projets. Je vous parlerai en HT :

- \* Un grand projet de 2 M€ qui concerne la requalification urbaine, dont vous avez pu voir le début des travaux, notamment sur l'avenue du Golfe.

- \* Pour 2 600 000 euros, l'aménagement de la côte du Couchant qui comprendra les abords du collège Frédéric Mistral entre autres.

- \* Pour 2 700 000 euros, le nouveau cimetière.

- \* Pour 1 M€, la rénovation de la piste du stade vélodrome, et vous avez entendu le Président le mettre vraiment en avant lors de l'inauguration de la Maison des Sportifs dernièrement.

- \* Pour 2 200 000 euros, des aménagements paysagers liés au quartier des Hauts de St Jean, de notre quartier en construction, au nord de la commune, dont nous avons aussi discuté moult fois ensemble.

- \* Notre cinéma le Méliès pourra voir des travaux se réaliser à hauteur de 200 000 euros, ainsi que la possibilité d'étudier, pour nos services, la modernisation de nos équipements, de nos bâtiments, pour améliorer les conditions de travail.

\* Pour 660 000 euros d'aménagement d'espaces urbains de proximité, le parc Jean-Jacques Rousseau, etc.

\* Notre centre des Arts Plastiques situé dans notre château St Gobain pour 600 000 euros.

Le total s'élevant à 12 518 486 euros, et une subvention du Conseil Général qui s'élève à 8 762 457 euros.

Voilà l'exposé de ce nouveau contrat d'aménagement et de développement 2010-2012.

Avez-vous des remarques à formuler, des demandes de précision ou d'intervention ?

**M. VAXES**.- Simplement en deux mots, pour me féliciter du programme dont on vient d'entendre lecture. A titre personnel, vous comprenez que je me sens tenu de souligner que la continuité est assurée puisque nous sortons bientôt d'un contrat avec le Département à 12 Millions et quelques euros subventionnés à 70 % ; j'observe donc que cette continuité est assurée puisque Madame le Maire, et je vous en félicite, vous avez obtenu du Département 12 Millions d'investissements subventionnés à 70 %, cela veut dire que c'est Bis repetita par rapport à ce qui s'est fait. Je pense que c'était nécessaire de le souligner, je le fais avec beaucoup de plaisir et avec des félicitations appuyées.

**Mme le Maire**.- Merci, Michel.

**M. VAXES**.- Félicitations à Mme le Maire et à Mme la Conseillère Générale, mais elle était déjà associée au précédent contrat avec moi, elle est associée avec toi -en m'excusant, Madame le Maire, de te tutoyer- et je pense que cette continuité devra s'installer dans le temps pour continuer à permettre à la Commune de Port de Bouc de bénéficier de la solidarité départementale.

**Mme le Maire.**- Merci, Michel.

**M. GIORGETTI.**- Je pense que vous avez bien mesuré que ce n'est pas un petit dossier, il y a bien sûr de quoi se féliciter à la hauteur de la négociation, 70 %, je pense que c'est quelque chose d'important pour une commune comme la nôtre. Elle va encore faire faire un bond par ces investissements à la ville de Port de Bouc, en améliorant beaucoup de choses, Patricia vient de les citer. On va encore « jouer », ce que font les collectivités locales, c'est-à-dire les investissements, faire travailler les entreprises, faire travailler du monde, c'est de la croissance sur notre ville, pour le rôle qui nous est dû ; parce que derrière ce ne sont pas que des chiffres, c'est aussi des marchés avec de l'emploi, du matériel, etc. Donc nous participons au plan de relance avec nos moyens et j'espère que ça pourra durer puisque tout le monde reconnaît que c'est autour de 73 % des investissements publics qui sont réalisés par l'ensemble des collectivités.

**Mme le Maire.**- Merci Michel, merci René. Je pense qu'au-delà de ces félicitations que l'on se donne, que l'on s'adresse et que l'on partage, il y a derrière quelque part l'inquiétude de cette possibilité de continuer de bénéficier de ces financements croisés alors que nous sommes à l'orée d'une réforme des institutions dont nous avons déjà parlé, et sur laquelle nous nous sommes déjà un peu exprimés.

Alors que M. le Président devra très certainement se prononcer sur cette réforme le 20 octobre, la veille du 21, date à laquelle elle sera examinée par les Chambres, nous sommes de plus en plus d'élus locaux à nous inquiéter et à élever nos voix, la population qui commence à être de plus en plus informée sur cette réforme s'inquiète également. D'une part je dirais de cette réforme des institutions enlèverait la compétence à décider nous-mêmes de nos projets avec la population, et d'autre

part des moyens mis à la disposition pour réaliser nos projets. Si cette institution n'existe plus en l'état, les financements croisés n'existeront plus, et parallèlement à cela, si la taxe professionnelle venait à disparaître comme c'est en train de se préparer -je pense à une remarque formulée par M. Jupé, mais il y en a beaucoup d'autres- cette préoccupation commence à être très largement partagée.

Je vois dans ces félicitations et dans ces remerciements un encouragement à continuer de vouloir améliorer les relations qui existent entre les institutions présentes, et ce désir que nous appuyions encore plus de nos forces respectives la possibilité que la démocratie française continue d'exister avec les moyens aussi du monde économique, car les liens sont étroits et nécessaires.

**M. VAXES.**- Si vous m'en donnez l'autorisation, je voudrais illustrer le propos que vient de tenir Mme le Maire sur les dangers qui pèsent sur les collectivités territoriales. C'est le parlementaire qui est au fait de ce qui se prépare au niveau national qui veut l'exprimer, j'ai ici des résultats..

**Mme le Maire.**- Je pense, Monsieur le Député, que vous allez parler de votre question diverse ? Je vous en prie.

**M. VAXES.**- C'est lié au propos que vous avez exprimé.

**Mme le Maire.**- Je pense que c'est très opportun.

**M. VAXES.**- La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la préparation de la loi des finances pour 2010, a fait une simulation de ce que représenterait la décision de suppression de la taxe professionnelle qui serait remplacée sur un temps très court par deux contributions différentes. Dans l'état actuel de cette hypothèse-là, c'est-à-dire la suppression de la taxe professionnelle, pour une Communauté d'Agglomération comme la

nôtre ou pour celle de nos voisins, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Fos-Miramas-Istres, etc. ou celle du pays d'Aix, ou celle de Berre-Salon-Durance, c'est-à-dire pour toutes les collectivités ici, il y a une diminution de la recette fiscale qui représente des chiffres astronomiques. A titre d'exemple Ouest-Provence passerait de 130 M€ de recette fiscale avant la réforme à 50 M€ après la réforme, c'est-à-dire la perte de deux tiers, qui serait compensée la première année par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, puisque c'était engagé la première année, pour 80 M€, donc 80 et 50, on retrouve les 130 M€, mais c'est la première année. Sur Ouest-Etang de Berre, c'est-à-dire la nôtre, on a un peu moins de ressources, 101 M€, comparés au 130 M€ du SAN, qui passeraient après la réforme, selon la Commission des Finances, à 36 M€, donc à peu près là aussi la perte des deux tiers puisque nous serait reversé le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources qui représente 65 millions.

Je peux multiplier les exemples, c'est pareil pour Berre, 70 M€ de recette avant la réforme, 41 M€ après la réforme, c'est-à-dire qu'ils seraient compensés à 29 000 070 M€, c'est encore plus pénalisant pour la Communauté d'Agglomération de Berre-Salon-Durance. Pour Marseille et pour le Pays d'Aix c'est un peu moins, mais ils vont perdre aussi.

La première année, cette diminution est entièrement compensée, et l'Association des Maires de France -au Comité Directeur auquel vous êtes, Madame le Maire- a indiqué dans ses appréciations que le projet prévoit le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources dont je vous ai parlé pour compenser le différentiel positif ou négatif, c'est-à-dire pour que chaque commune ait exactement la même chose l'année suivante, mais il est prévu que la compensation s'étende sur 20 ans à raison de 5 % par an ; ce qui veut dire qu'il y a 5 % de

perte de recette fiscale tous les ans pendant 20 ans. Ce sont les analyses de l'Association des Maires de France dans laquelle sont tous les Maires de France.

J'ai envoyé à M. le Directeur Général des Services les tableaux de toutes les Communautés d'Agglomération de France, vous avez un comparatif pour vous permettre de regarder comment les choses risquent de se produire s'il n'y a pas une protestation suffisamment forte au-delà même des clivages politiques, pour battre en brèche cette initiative. D'autant que cette initiative se prolonge par une autre ; normalement la proposition de loi devrait être déposée le 20 octobre sur le bureau du Gouvernement, qui prévoit une refonte complète du paysage institutionnel français puisque les communes risquent de devenir des territoires, avec un maire de territoire qui aura pour seule responsabilité l'état civil, c'est-à-dire plus aucun pouvoir, ce pouvoir étant renvoyé dans le meilleur des cas à une Communauté d'Agglomération dont les périmètres seront modifiés à l'initiative du Préfet, et dans le cadre d'un accord de majorité qualifiée ; je vous rappelle que la majorité qualifiée c'est deux tiers, ce qui veut dire qu'un tiers des communes ne décideront de rien parce que les décisions seront prises dans les deux autres tiers. Or si le découpage est bien fait, on imagine ce que pourraient être ces deux tiers qui vont absorber le tiers qui n'a plus son mot à dire.

La loi prévoit la création d'une entité nouvelle qui s'appellerait la Métropole, qui aura les droits et toutes les compétences des anciennes Communautés d'Agglomération ou Communes selon le cas, ce qui veut dire que les décisions seront envoyées soit au Président de la Communauté d'Agglomération Nouvelle, soit de la Commune Nouvelle faite par fusion des Communes, ou du Président de la Métropole, c'est-à-dire très éloigné des gens. Donc il n'est pas exclu que les Conseils

Municipaux, mais quand je dis les Conseils Municipaux ce sont les populations, aient à payer plus pour recevoir moins en termes de réponses à leurs besoins, puisqu'il y a un affaiblissement de leurs recettes, il y a une mise sous tutelle de tous les élus puisque la recette va dépendre d'une décision de l'Etat, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, donc ils sont mis sous tutelle. C'est ce que disait M. Jupé, je ne le reprends pas parce qu'il a été peut-être un peu excessif dans le langage, mais il disait que c'était une grosse bêtise.

En même temps c'est un affaiblissement de la démocratie citoyenne au niveau des collectivités, et on sait ce que cela veut dire dans une commune comme la nôtre où nous avons l'habitude de travailler avec l'ensemble de la population, au-delà des clivages et des sensibilités politiques.

Donc il me semble qu'il y a une bataille à mener, et je suis convaincu, Madame le Maire, qu'avec votre équipe et l'ensemble de la population de Port de Bouc, vous la mènerez.

**Mme le Maire.**- Tout à fait, Monsieur le Député, d'autant que nous avons l'impression que nous n'aurons plus la possibilité de prendre nos décisions, et que nous n'aurons plus la possibilité de toute façon d'avoir les moyens pour les réaliser. C'est une horreur.

Je pense m'exprimer auprès de la population peut-être à travers une lettre du Maire, en invitant nos concitoyens à se positionner sur la question.

Vous voyez comment, à partir de la réalité d'un contrat d'objectif pour réaliser concrètement des aménagements et des travaux, on arrive à faire le lien avec des décisions prises au plus haut niveau, qui ont des répercussions réelles et subies au niveau le plus local.

Qui est pour que nous adoptions notre demande de subventions auprès du Conseil Général pour ce contrat ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité**

**2.- Fusion des écoles maternelles Andréa Gaultier et Louise Michel**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI

Nous avons eu une demande de l'Inspection Académique qu'il convient d'officialiser. Vous savez que depuis la rentrée de septembre deux entités vivent au même endroit, c'est-à-dire que l'ancienne école Andréa Gaultier est venue cohabiter dans l'école Louise Michel ; donc deux entités existent pour l'année scolaire, mais pour l'année prochaine, l'Académie nous demande d'officialiser le fait qu'il n'y ait plus qu'un groupe scolaire. L'école Andréa Gaultier a été supprimée, elle deviendra en ce qui nous concerne le futur grand restaurant scolaire des écoles de proximité, de Romain Rolland et de Louise Michel, nous travaillons sur ce projet.

Il nous faut délibérer à la demande de l'Académie sur le fait qu'il n'y ait l'année prochaine qu'un groupe scolaire, le groupe scolaire Louise Michel.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision sur ce sujet ? Nous en avons déjà un peu parlé.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité**

**3.- Enquête publique - Avis du Conseil Municipal - Société INEOS Manufacturing France à Martigues Lavéra**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE

Je crois qu'il faut que tout le monde prenne connaissance du rapport.

La dernière fois, en l'absence de mon collègue, Marc, j'ai présenté ce rapport, ce soir il est présent, et je le remercie de me laisser le présenter. Depuis, j'ai essayé de comprendre tous les éléments qui nous ont été fournis au fur et à mesure de ce rapport.

Comme vous le voyez, c'est une enquête publique sur la Société INEOS. Rapidement, je vous rappelle ce dont il s'agissait. INEOS exploite aujourd'hui des unités d'oxyde d'éthylène et d'amines à des capacités respectives de 120 000 tonnes/an, et de 53 000 tonnes/an. Ils font un projet dénommé PHARE qui a pour objectifs d'améliorer la sécurité et les performances environnementales de ces unités, et de porter les capacités de chaque unité respectivement à 330 000 tonnes/an et à 185 000 tonnes/an, c'est-à-dire en les augmentant. C'est un projet économique.

INEOS est sur le site de Lavéra sur lequel il y a un complexe pétrochimique et une raffinerie, et qui accueille plusieurs Sociétés dont INEOS Manufacturing France, IMF, Total Petrochemicals, Arkéma, ainsi que d'autres Sociétés comme Naphtachimie, Appryl, Oxochimie, etc.

La Société INEOS est implantée depuis plusieurs années, depuis 1998, ce qui fait 11 ans. Actuellement elle a une capacité de production de 30 millions de tonnes/an au niveau de la pétrochimie, et une capacité de raffinage de 400 000 barils/jour. Il faut savoir qu'il y a la pétrochimie et le raffinage. Or, parmi les activités qui sont autorisées, il y a la production d'oxyde d'éthylène, et cette unité fait l'objet d'un arrêté spécifique. Il y a la production d'éthanolamines,

les EOA, avec le poste ammoniac. Cette activité fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui regroupe également d'autres activités : des acétates, des fluides de forage, des stockages, etc. ce projet va donc s'accompagner de travaux sur les 2 unités en utilisant les meilleures techniques disponibles. Il faut mettre à l'actif de cette Société INEOS leur honnêteté pour essayer de mettre les meilleures techniques possibles à disposition. Cela consiste à remplacer des tours de refroidissement ouvertes par des tours de refroidissement à circuit fermé, donc d'améliorer ce qu'il est possible d'améliorer. Les meilleures techniques disponibles actuellement seront appliquées et conservées.

Je vous passe les principes généraux de fabrication, ce n'est pas que cela ne nous intéresse pas mais ce serait assez long.

Nous en arrivons donc au niveau des émissions atmosphériques des unités : on étudie les émissions chiffrées connues en 2007 et les dernières données sur les rejets actuels d'oxyde d'éthylène, d'acétaldéhyde, et des Composés Organiques Volatils Non Méthaniques, les COVNM. Nous avons demandé des précisions sur ces derniers éléments ; ces derniers éléments nous ont été transmis assez tardivement, et je vous rappellerai que les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques, les COVNM, sont des gaz qui sont précurseurs de l'ozone, donc l'été, en période de fortes chaleurs, vous voyez ce qui se passe. Les scientifiques, les météorologues, disent que jusqu'en 2050 on va avoir des étés du type canicule, je ne suis pas très fort en formules chimiques, mais vous voyez ce que cela donne l'été : des irritations, des problèmes respiratoires, mal aux yeux, etc.

Je fais un petit rappel sur les COVNM. Ces Composés Organiques Volatils s'évaporent dans les conditions normales de température et de pression, ils connaissent de multiples usages,

et vous connaissez très bien leurs effets sur la santé et l'environnement.

La Société, INEOS considère qu'il y a deux grandes structures qui sont indépendantes dans la Société, c'est-à-dire la raffinerie et la chimie. On constate :

- \* une forte diminution des émissions canalisées d'oxyde d'éthylène, on passe de 6 tonnes/an à 3.6 tonnes/an,

- \* une diminution sensible des émissions canalisées d'acétaldéhyde et de formaldéhyde, de 6.6 tonnes/an on passe à 5.47 tonnes/an,

- \* une forte diminution des émissions de mono éthylène glycol, MEG, de 450 tonnes/an on passe à 219 tonnes/an.

J'en arrive aux points négatifs, c'est qu'il y a une très forte augmentation des rejets de COVNM qui passent de 38.836 tonnes/an à 87.6 tonnes/an, même si la quantité de ces rejets est inférieure au seuil de l'arrêté du 12 décembre 2007 qui est de 109.5 tonnes/an. On peut se demander comment a été pris l'arrêté, on va le voir par la suite.

En fait, ils ont dissocié le problème de la raffinerie avec le problème de la pétrochimie, ils ont dit que puisque la raffinerie pollue, on va couvrir les bacs et on va gagner un moins en pollution, donc on peut augmenter de 62 tonnes, et on restera dans le cadre de l'arrêté qui est de 109.5 tonnes/an. On peut se dire qu'aucun progrès n'est fait pour diminuer la pollution, on a uniquement diminué la pollution pour augmenter la production, il y a déjà là un problème.

On couvre les bacs, on récupère des événements ; on le fait maintenant, on prétexte cela pour augmenter, mais on aurait pu le faire il y a quelques années, je crois qu'on n'aurait pris moins de Composés Organiques Volatils dans les narines, dans les poumons, etc.

En conséquence, on redoute que ces travaux pour réaliser ces diminutions de rejets de COVNM ne soient le prétexte pour justifier une augmentation de production dans l'avenir. Donc on se pose des questions là-dessus.

Afin d'être informés sur l'ensemble des émissions de COVNM on souhaiterait recevoir un tableau de toutes les émissions de ces Composés Organiques Volatils relatives aux périodes précédentes, c'est-à-dire de 2004 à 2007, et de 2009, avec toute indication utile sur la production, c'est-à-dire combien il y a de Composés Organiques Volatils avec une production par exemple de 100 %. Les quantités ne nous intéressent pas, ce qui nous intéresse ce sont les pourcentages, on sait faire les multiplications. Cette question a été transmise directement au directeur d'INEOS par l'intermédiaire du commissaire enquêteur. Notre intention était d'examiner ces quantités de COVNM durant ces périodes déterminées. A ce jour nous n'avons eu aucune réponse. Il est clair que si INEOS nous avait répondu : *« nous faisons l'effort de réduire les émissions totales du secteur chimie et de maintenir le niveau à cette quantité de 353 tonnes/an de COVNM »*, nous aurions apprécié.

Par exemple il y a plus 62 tonnes, bien qu'ils réduisent le niveau de la raffinerie, on aurait également apprécié qu'ils nous disent que ça fait 62 tonnes en plus, mais que pour la santé des concitoyens des alentours, ils baissent de 30 tonnes, mais malheureusement nous n'avons pas eu de réponse à la question.

Où c'est également grave, c'est sur l'évaluation des risques sanitaires pour les Composés Organiques Volatils. L'évaluation des risques sanitaires a été réalisée pour connaître l'impact de ce projet sur la santé des populations avoisinantes. Le problème, c'est qu'il y a un faible surplus de risques sanitaires pour ces populations. D'autre part, il est à

noter que l'évaluation globale du risque sanitaire de l'ensemble du complexe pétrochimique n'est pas connue à ce jour. On ne connaît pas l'ensemble du risque, il est donc difficile de savoir exactement ce surplus de risque.

En conclusion, en 2004 il y avait un certain niveau de pollution, à leur crédit, il y a eu la mise en place de process pour descendre cette pollution. Avec l'augmentation de production on en revient au même niveau qu'en 2004, il n'y a eu aucun progrès ; donc il n'y a pas eu de process pour améliorer la qualité de l'air, mais uniquement une amélioration de process pour améliorer la production. Il apparaît, en matière de rejets en Composés Organiques Volatils, avec la réalisation de ce projet, une augmentation de 62 tonnes/an. On ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais il faut être très vigilant.

Pour la compréhension et pour une bonne visibilité du dossier, il faudrait qu'il y ait un texte qui globalise par exemple l'ensemble des émissions par rejets et par structures, c'est-à-dire que l'on accorde tant de tonnes pour le raffinage, tant de tonnes pour la chimie, ce n'est pas fait chez INEOS, ni ailleurs. On doit fixer des valeurs à ne pas dépasser tant pour la chimie que pour le raffinage. Mais il ne faut pas faire comme ce qui est fait actuellement, baisser le raffinage pour pouvoir augmenter la chimie.

Je voudrais vous rappeler que les objectifs en matière d'ozone sont dépassés. L'objectif de qualité c'est 120 microgrammes par M3 pour 8 heures maximum, ce n'est pas tolérable au-delà. Il y a une notion récente qui est connue depuis 2009, qui vient de l'INVS : l'Institut National de Veille pour la Santé, qui dit que ce qui est dangereux ce ne sont pas les pics en matière d'ozone, ce sont les pollutions de fond qui occasionnent un cataplasme sur nos poumons, sur notre corps ; donc au bout de X années c'est ce qui fait que l'on peut avoir

des cancers, des tas de maladies dans les populations avoisinantes, et ce n'est pas mon collègue, René Giorgetti, qui dira le contraire, puisqu'il a participé le 8 octobre, aux Aiguades, à quelque chose d'intéressant dont il vous donnera sûrement un aperçu.

Donc la pollution de pointe n'est pas très dangereuse, c'est la pollution récurrente.

Je voudrais quand même vous dire que Port de Bouc n'est pas une poubelle, si vous aviez un voisin qui est un ami, qui arrive chez vous avec une poubelle qu'il vous jette dans la salle à manger -ce sont ces 62 M de tonnes en plus- vous ne seriez pas content.

J'en reviens aux limites qui sont fixées par l'arrêté, 109.5 tonnes ; les arrêtés sont faits pour être revus, surtout quand on est dans une région qui est la plus polluée d'Europe. C'est comme si on vous disait que pour passer le baccalauréat ça suffit avec un 2/20.

En conclusion, nous n'avons rien contre l'amélioration des procédés, bien au contraire, mais en l'état actuel, personnellement, et j'espère que vous me suivrez, j'émettrai un avis défavorable pour cette augmentation de 62 tonnes/an de COVNM.

J'en ai fini, excusez-moi d'avoir été un peu long, mais c'est un dossier très compliqué, il a fallu se pencher longtemps dessus.

**Mme le Maire**.- Louis, cet exposé n'étant pas simple, on te remercie d'avoir synthétisé des kilos de dossiers, ce n'était pas évident. Je te remercie surtout pour cette pugnacité avec les services et les élus qui t'ont accompagné dans cette analyse, parce que lorsque des élus que nous sommes, c'est-à-dire des citoyens lambda, qui avons décidé à un moment donné de

prendre une responsabilité supplémentaire au service de l'intérêt général, sommes sollicités pour émettre un avis sur un dossier aussi compliqué, il est toujours délicat de ne pas essayer d'aller au fond du problème pour essayer de donner un avis circonstancié et argumenté.

Ceci dit, il me semblait aussi intéressant que les élus aient la connaissance totale de cet argumentaire et du contenu de ce dossier, car il n'est jamais simple pour une collectivité d'émettre un avis défavorable quand le monde économique nous demande de pouvoir continuer de produire, et de produire un peu plus. On se dit tout le temps que s'il y a plus de production c'est que le travail est renforcé, c'est que l'activité économique va vraiment dans un bon sens. Donc c'est difficile pour nous d'avoir à émettre un avis qui irait contre le développement de l'emploi ; mais nous sommes une collectivité, et nous avons pour habitude de mesurer un équilibre difficile mais qui nous a conduit à vivre aujourd'hui ce que nous vivons, c'est-à-dire -je le répète souvent- des eaux du golfe de Fos qui ont un pavillon bleu alors qu'à l'époque on pensait déclarer le golfe de Fos insalubre parce que toutes les eaux qui auraient été rejetées auraient été des eaux industrielles non traitées. Nous aurions pu ne pas voir Port de Bouc se développer avec l'apparition de certains grands quartiers de notre ville au profit d'une ville nouvelle qui nous aurait gommé Castillon et la zone naturelle humide des étangs, etc. Nous avons des exemples comme ceux là à la pelle.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de continuer à mesurer à quel point le progrès du développement économique va de paire avec le respect de l'environnement, comment l'activité des hommes est respectueuse de l'environnement de ces propres hommes.

Aujourd'hui, malheureusement, à l'énoncé de ce que tu viens de nous présenter, les inquiétudes demeurent de façon très forte, puisqu'au dernier Conseil Municipal nous demandions ces éléments qui nous ont été apportés de façon partielle, mais des informations nouvelles nous ont été apportées, nous devons donc aujourd'hui participer à cette enquête publique, et nous prononcer.

Quelqu'un veut-il s'exprimer sur le sujet ?

**M. PHILIPPE**.- C'est le même procédé qu'avec Kernéos qui, pour augmenter la production, avait prétexté utiliser des Basses Teneurs en Soufre, or ce combustible existe depuis 20 ans, mais ça avait été le même argument.

**M. PIGNOT**.- Sur ce sujet, je voudrais vous donner mon avis. Je suis tenté de dire non à cette nouvelle exploitation car je ne voudrais pas être le complice d'une autre pollution sur l'ensemble du pourtour de l'étang de Berre et de nos citoyens, et bien entendu les villes les plus proches de cette Société. J'en suis désolé, car suivant l'analyse que nous a faite le collègue et adjoint au dernier Conseil Municipal et à l'instant-même sur ce que pouvait représenter tous ces produits nocifs, en l'occurrence l'oxyde d'éthylène et les amines. Or l'éthylène est un gaz incolore obtenu à partir du gaz naturel, d'essence lourde, ou de gasoil, et l'amine est un dérivé de l'ammoniac, que des produits toxiques et dangereux. Sans être chimiste, c'est ce que je constate. Je crois que du côté pollution nous sommes servis avec toutes ces industries classées SEVESO, alors n'en rajoutons pas et n'ayons pas peur de le dire, nous sommes l'endroit le plus pollué de France.

Enfin, nous nous sommes battus, Gauche comme Droite, contre l'incinérateur, alors soyons raisonnables, et réfléchissons à ce nouveau problème qui ne peut nous apporter que des désagréments et des pollutions nouvelles.

Pour terminer, je suis certain que beaucoup de citoyens concernés par ce sujet seraient de mon avis s'ils avaient à se prononcer par un référendum populaire sur ce sujet.

Alors pour ma part, je pense que l'on peut accepter certaines entreprises bien sûr, sans être contre, et notamment celles qui ne polluent pas et qui contribuent à notre économie.

Si vous me le permettez, vous avez dû lire la Provence ce matin -je suis un assidu de la Provence- où le sous-préfet d'Istres dit qu'il n'y a peut-être pas d'avenir chez nous pour toutes les industries, notamment les plus lourdes et les plus polluantes aujourd'hui. Je pense qu'il a raison, et je pense que le sous-préfet nous soutient dans ce domaine.

C'est tout ce que j'avais à dire.

**M. VAXES**.- Nous avons toujours défendu l'idée qu'il fallait mener de paire le développement économique pour l'emploi, c'est-à-dire la vie des gens, et la préservation de notre environnement naturel, que ce soit l'eau, l'air, ou le patrimoine forestier ; je crois que Port de Bouc n'a pas à rougir de tout ce qu'elle a fait à la fois pour se battre au moment des rejets de l'industrialisation du golfe de Fos, et de la nécessité de prendre toutes les dispositions pour ne pas remettre en cause la qualité de l'eau de mer, en l'occurrence au moment de cette installation. Les industriels ont fait des efforts, et nous avons réussi à tenir des équilibres entre le développement économique et la protection de l'environnement. Il y a une vraie culture industrielle dans ce territoire, et notamment dans cette commune qui ne brade pas non plus les préoccupations qui sont les siennes en matière de qualité de l'environnement, et elle continuera de le faire.

Mais cette volonté, assortie aux exigences du développement de l'emploi, est mise à mal par des décisions qui

nous échappent. On parlait de l'évolution du taux d'ozone, je ne peux pas ne pas évoquer le contournement autoroutier. La cartographie des pollutions montre que le cœur de la pollution est au cœur de l'entreprise, et au cœur des infrastructures autoroutières. Cela fait des années que j'ai dit au Préfet en tant que Député qu'il y a des dispositions à prendre parce que maintenant c'est la santé des gens qui commence à en pâtir. Ces dispositions ne sont pas prises. Je ne nous sens pas responsables de l'évolution négative de la situation de la qualité de l'air, même si nous avons encouragé le développement, et on continuera de l'encourager, en même temps que la réduction des émissions nocives est envisagée. En tardant à faire ce contournement qui dégagerait vers le nord, c'est-à-dire qui sortirait du circuit urbain toute la pollution du trafic, ça continue à ne pas se faire suffisamment parce qu'aujourd'hui, si j'ai bien compris ce que nous disait Louis, la réduction obtenue par l'amélioration des conditions d'exploitation d'un secteur est largement compensée par l'augmentation des émissions dans un autre secteur ; ce que nous n'avons pas obtenu, c'est de dire globalement qu'est-ce qui se passe. Tant que nous ne savons pas globalement ce qui se passe, on ne peut pas accepter d'aller dans cette évolution de fond.

Je donne mon opinion, mais aussi longtemps que les pouvoirs publics resteront sourds aux demandes que nous faisons, et que les industriels ne feront pas les efforts suffisants et les investissements nécessaires pour réduire à un niveau important les émissions atmosphériques, on pourra difficilement continuer de donner le feu vert à toutes les émissions d'une nouvelle pollution, il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Ce que je voulais dire, et vous l'avez bien compris, c'est que le frein mis au développement économique dans ce

secteur, c'est du côté des responsables qui ne prennent pas les décisions qu'ils doivent prendre aujourd'hui. Dans les conditions d'aujourd'hui, je partage les suggestions que faisait Louis, on a demandé des éléments complémentaires qu'on ne nous a pas fournis, je confirme ce que disait M. Pignot, nous sommes unanimes à considérer qu'il y a effectivement des limites à tout. On nous aurait dit qu'il y avait une nouvelle production mais que globalement on diminuait de tant de tonnes, j'aurais dit allons-y, mais là globalement on sait qu'on n'a pas diminué. Donc tant que nous n'aurons pas les éléments qui nous feront la démonstration que globalement on a diminué les émissions, on ne pourra malheureusement pas donner d'avis favorable à des évolutions de production de ce type. Je vois que la parole va être donnée à René, mais les signes de la limite d'une activité qui n'est pas mesurée en terme de santé publique sont atteints.

Donc qu'ils fassent ce qu'ils ont à faire, et ensuite nous verrons ce que l'on pourra donner comme avis.

**M. GIORGETTI.**- Je partage tout ce qui a été dit. Je pense qu'il faut que nous soyons sérieux, comme nous le sommes tout le temps, on a fait une opposition pour KERNEOS, nous sommes sur la même opposition.

Je crois que les populations sont très inquiètes, il y a eu quatre accidents sur le site de Lavéra en rien de temps, nous avons vu lundi ce qu'il sortait d'une torchère.

Les gens sont inquiets parce que les investissements pour amoindrir la pollution ne se font plus parce que c'est la rentabilité, toujours la rentabilité, et rien que la rentabilité. Vous avez vu les explications que l'on nous a données par rapport aux accidents ? C'est parce qu'on a acheté des vannes en Chine parce qu'elles étaient à bas prix, donc ces bas prix nous font prendre des risques majeurs dans des sites classés SEVESO, avec des produits à la fois explosifs pour

quelques-uns et fortement cancérigènes pour d'autres. Il faut que les industriels mesurent l'inquiétude de nos populations. Nous n'avons jamais été les « talibans de l'écologie », nous avons tout le temps voulu que ça se fasse dans le respect des populations, or il faut de l'investissement pour amoindrir ces pollutions. Mais il n'y a plus d'investissements parce qu'il n'y a que la rentabilité qui compte.

Je pense qu'il faut que l'on garde une ligne de conduite, nous en avons eu une pour KERNEOS, il faut que l'on garde la même pour INEOS.

Dans son exposé, Louis m'a tendu la perche par rapport à cette rencontre citoyenne qui a eu lieu aux Aiguades avec tous les grands CHSCT, parce que nous avons des liens très étroits avec la classe ouvrière, notamment sur des questions aussi importantes que la santé des travailleurs. Nous avons mené une étude avec des médecins généralistes qui participent à une association que vous connaissez, nous avons rencontré les CHSCT qui sont en lien étroit avec eux, et qui essayent, dès qu'une maladie professionnelle est reconnue, de voir comment les CHSCT agissent pour supprimer le risque en modifiant le poste de travail qui peut amener la maladie notamment le cancer, puisque l'étude portait sur les cancers. Il y a tout un travail qui se fait aujourd'hui entre les CHSCT et ce groupement de médecins qui s'est constitué. Nous espérons que ce groupement de médecins fera des petits parce qu'ils sont maintenant sur un site Internet dont des médecins pourront se servir, il a été mis en route la semaine dernière pour pouvoir travailler. Les grands CHSCT ont un devoir de solidarité avec les travailleurs sous-traitants et intérimaires, parce que ce sont souvent eux qui sont les victimes de cancers très durs, et ce travail citoyen se poursuit. Il y aura un rapport en fin d'année sur ce travail, j'ai un pré rapport qui est tombé cet après-midi sur le bureau

de la part du médecin, ce pré rapport va être un peu affiné, et nous réfléchissons comment on pourrait le mener au Préfet de Région avec les grands CHSCT, parce que ce n'est plus possible que des hommes aillent perdre la vie à la gagner, ce n'est plus admissible.

**Mme le Maire**.- Là aussi, on voit comment d'une décision locale on a une responsabilité qui s'étend jusqu'à la propre vie des salariés, et on sait à quel point chez nous, malheureusement -je fais bien sûr référence à l'amiante- des drames ont pu toucher des femmes et peut-être même des enfants avec des bleus de travail qui étaient lavés à la maison par exemple.

Y a-t-il encore des demandes d'intervention sur cette question ?

**M. GALICHET**.- Je ne reprends pas ce qui a été dit, je le partage.

Les Composés Organiques Volatils, c'est un terme un peu ésotérique, mais ce sont bien sûr les précurseurs de l'ozone avec l'ensoleillement. On comprend assez difficilement qu'en augmentant la production on augmente ce taux d'ozone, il est assez illogique d'imaginer combattre le fléau de l'ozone en en produisant plus, en sachant que par ailleurs on peut penser qu'il y en a un peu plus chez nous, mais l'ozone c'est comme un tsunami, ça déborde de Port de Bouc, de Martigues, d'Arles, etc. c'est comme une grande vague. Quand on nous fait des plans de pollution d'ozone, nous sommes d'ailleurs assez troublés de voir des zones à la campagne où il y a un taux manifestement beaucoup trop important de cet ozone-là ; on trouve même que dans certaines régions pas loin d'ici il y a plus d'ozone que ce que l'on peut en produire nous. Des études ont prouvé que nous sommes en plus pollués par l'Italie du Nord, par Turin, etc. ce gaz se répand partout. Donc il me semble assez logique, outre de mener un combat local, que c'est un phénomène national puisque

toute la région, et plus loin, est concernée. Donc restons simplistes, et disons que ce projet ne tient pas puisqu'il pollue encore plus, on combat l'ozone mais en même temps on en produit plus, donc ce n'est pas logique.

Je partage aussi l'inquiétude parce qu'il n'y a pas que les COV ; avec ce que nous distillent toutes les usines locales, c'est là où nous avons le plus de souci sur la santé des gens. C'est vrai qu'il y a eu par exemple des intoxications massives à l'amiante en très peu de temps, ce qui a fait se déclarer des cancers des poumons X années après, mais le plus grand des dangers c'est la distillation, l'infiniment petit répété pendant longtemps qui fait qu'il prépare des altérations majeures sur les différents organes du corps humain. Il y a la cancérogénèse, mais il y a aussi la mutagénèse, les difficultés d'avoir des enfants, et quand on en a de les avoir en bonne santé. Mais on ne sait pas trop, même en médecine, si on fait des enquêtes, on vous dira qu'il n'y a rien parce qu'aucune étude n'est menée. De même qu'aucune étude sérieuse n'est menée par l'INSERM ou pas un autre organisme sur une région comme la nôtre auprès de la Sécurité Sociale pour voir ce que l'on pourrait faire comme recherches d'une manière intelligente, faire passer des tests même à des médecins sur des cas très concrets de cancers dans une région donnée pour voir si c'est logique d'amener de l'argent à la réflexion pour essayer de faire une carte, et pour faire de la prévention dans un second temps. Il y a plus de soucis par rapport à ces fumées noires que l'on voit, ces particules qui ont différents diamètres et qui sont très dangereuses d'après les pneumologues, et qui seraient responsables de cancers environnementaux.

Cela ne veut pas dire qu'il faudrait fermer toutes les usines, mais je pense que l'on devrait avoir un pôle de recherches au niveau de la chimie pour essayer de faire en sorte

de dépolluer tous ces polluants industriels. Ca me paraît grossier, c'est un réflexe primaire que de dire que l'on a un polluant, et qu'on le balance dans l'eau ou dans l'air, il me semble que l'on pourrait être plus intelligent. C'est comme si - mais malheureusement ça arrive aussi- on balançait tous les composés de l'atome dans une poubelle, c'est ce que l'on entend par la presse par ailleurs. Mais c'est ce que l'on fait, on balance dans l'air sans savoir ce que ça peut donner, et comme aucune étude de dangerosité n'est faite, ça continue.

Je ne vais pas m'étendre, mais je voterai contre, si tant est que l'on puisse faire quelque chose, je ne sais pas.

**M. DEPAGNE**. - Au-delà de tout ce qui a été rapporté et précisé qui montre à la fois le côté dramatique et l'ampleur de la pollution que nous vivons sur la ville de Port de Bouc, je voudrais vous rapporter ici très brièvement le dernier CLIC qui s'est tenu la semaine dernière. Le CLIC c'est le Comité Local d'Information et de Concertation, qui se réunit très peu dans une région où il mériterait de se réunir plus souvent.

Le CLIC comprend à la fois des élus, des industriels, et aussi des associations de riverains, il est d'abord là pour travailler sur tous les accidents mineurs ou majeurs qui ont lieu sur ces sites industriels qui sont à hauts risques, et il est également là pour préparer les Plans de Prévention des Risques Technologiques, les PPRT ; celui de Total la Mède est en train d'être réalisé en ce moment.

Lors de ce dernier CLIC, ce qui est apparu et qui a été rapporté dans notre assemblée réunie par René Giorgetti en particulier, c'est que le nombre d'incidents devient trop important, il est d'ailleurs toujours trop important, ne serait-ce qu'un incident, puisqu'il pourrait prendre des dimensions qui pourraient être dramatiques, mais ce nombre demeure important sur la plateforme de Lavéra. Quand on dit « plateforme de

Lavéra », on pourrait espérer que tous les industriels qui s'y trouvent collaborent ensemble, aient des liens pour savoir où en est leur taux de pollution, et comment ils pourraient essayer de le réduire. On s'aperçoit qu'à l'occasion d'un incident qui s'est confiné à une entreprise, qui a occasionné un dégagement de chlore, qui ne s'est pas concrétisé par un PPI, un Plan de Prévention Interne, mais par contre, vu les risques qui risquaient de se produire, a fait que les pompiers ont bloqué tout Lavéra une journée, ça s'est passé pendant la période estivale, avec tous les embouteillages, et sans en informer la population.

On s'aperçoit donc, en ce qui concerne les populations environnantes, qu'il n'y a aucune information malgré des CLIC qui se déroulent depuis plus de 6 ans, ça n'a pas évolué, si ça évolue c'est plutôt de manière défavorable puisqu'on est de moins en moins informés. J'en veux pour preuve le dernier évènement dans les Alpes de Haute Provence avec l'atome, où on découvre comme par hasard qu'il y a 32 kilos de matière nucléaire à Cadarache qui traînaient dans des placards. Donc dans certains endroits où on espérerait que les hommes et les entreprises soient très consciencieux parce qu'ils manipulent des matières dangereuses, on s'aperçoit que tel n'est pas le cas, ça a été dit. Il y a aussi le problème que l'on retrouve de partout qui est le problème de la rentabilité à tout prix, qui fait qu'à un moment donné les choix qui sont faits sont de remplir la poche de certains, et de faire que concernant les populations environnantes, la pollution soit totale.

Un dernier mot, lundi prochain vont se tenir les rencontres avec nos habitants concernant le contournement autoroutier, je voudrais vous rapporter les propos d'une dame qui habite aux Amarantes qui indiquait lors de la première réunion que tous les mois elle devait laver ses rideaux parce

qu'ils sont noirs, et elle nous avait posé la question :  
« comment doivent être les poumons de mes enfants et les  
miens ? »

**Mme le Maire**.- Chez collègues, vous le voyez, nous sommes au cœur de cette lutte écologique, c'est-à-dire que l'homme et son environnement créent un équilibre, et que l'on pourrait atteindre cet équilibre si l'argent dont dispose la France, la richesse créée par les ouvriers et les salariés à l'intérieur de leur entreprise, pouvait être réparti de façon à aider la recherche technologique et médicale, et ne soit pas utilisé comme ce qui est le cas en ce moment, on pourrait peut-être avancer beaucoup plus vite dans l'intérêt et la santé de nos populations.

Je vous remercie d'avoir pris la parole chacune et chacun sur ce sujet, je sais que d'autres élus mourraient d'envie de compléter, mais eu égard l'heure avancée n'osent pas prendre la parole puisque c'est un sujet que nous ne cessons de traiter chaque jour, et que c'est une préoccupation incessante.

Le moment est venu de prendre cette décision du Conseil Municipal. Qui est pour émettre un avis défavorable à cette augmentation de production ? L'unanimité, je vous en remercie, c'est une lourde responsabilité que nous avons prise en totale conscience.

**Un avis défavorable est émis à l'unanimité concernant le rapport  
n°3**

**4.- S.E.M. SEMIPORT - Modification de la répartition du capital  
social**

**Rapporteur** : Mme le Maire (lecture du rapport)

Il y a une erreur sur vos notices, il s'agit du 24 juillet 1997.

Mme Cochet est partie à la retraite, elle a changé de région, elle est dans la région parisienne, et souhaiterait récupérer ses actions. Ces 95 actions au prix à l'époque d'une valeur de 100 francs, ce qui correspond aujourd'hui à 15, 24 euros, auraient une valeur d'origine de 1 448 euros. La valeur actuelle est calculée avec le prix d'origine et les réserves, ce qui porte le prix de rachat à 3 812.73 €.

La proposition que nous formulons au Conseil Municipal est de nous porter acquéreur de ces 95 parts.

Y a-t-il des demandes de précision sur ce sujet ?  
L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité**

#### **5.- Régie camping - Caution barrière automatique**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Merci. Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- La question diverse ayant été à l'intérieur de l'ordre du jour, chers collègues je vous souhaite une bonne soirée, je vous remercie de votre présence, à bientôt.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 30**